

CONTRAT DE LOCATION

CE CONTRAT (le « Contrat ») est intervenu le

[DATE]

ENTRE :

[NOM DU LOCATEUR]

(ci-après désigné le « **Locateur** »)

ET :

[NOM DU LOCATAIRE]

(ci-après désigné le « **Locataire** »)

ATTENDU QUE le Locateur exploite un ¹

[TYPE D'ENTREPRISE DU LOCATEUR]

situé au

[ADRESSE]

(les « **Locaux** ») et opérant sous le nom ;

[NOM DE L'ENTREPRISE DU LOCATEUR]

ATTENDU QUE le Locataire souhaite louer du Locateur

une chaise de coiffure

OU

une cabine

OU

un espace de [DIMENSIONS] pieds carrés

situé(e) dans les Locaux et identifié(e) à l'Annexe « **A** » du Contrat afin d'y offrir ses services de

[DESCRIPTION DU SERVICE]

², à titre de travailleur autonome.

1 Note : Définir le type d'entreprise du Locateur (p. ex., « salon de beauté », « salon de soins et de beauté », « centre de massothérapie », « centre d'esthétique », etc.

2 Note : Définir le type de services offerts par le Locataire (p. ex., « coiffure », « massothérapie », « esthétique », etc.).

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. DURÉE

1.1 La durée du Contrat commencera le [JOUR/MOIS/ANNÉE]
et prendra fin le [JOUR/MOIS/ANNÉE] (la « **Durée** »).³

1.2 Chacune des parties au Contrat pourra y mettre fin, en tout temps, et à son entière discrétion, en donnant à l'autre partie un préavis écrit à cet effet d'au moins trente (30) jours.⁴

2. LOYER

Cochez l'option qui s'applique

Option 1 – Loyer fixe
Pendant la Durée, le Locataire paiera au Locateur un loyer hebdomadaire de [PRIX DU LOYER] dollars ([PRIX] \$), incluant la TPS et TVQ, payable d'avance, le premier jour de chaque semaine (le « **Loyer** »).

OU

Option 2 – Loyer à pourcentage
Pendant la Durée, le Locataire paiera au Locateur un loyer hebdomadaire équivalent à [PRIX DU LOYER] pour cent ([PRIX] %) de son Revenu brut (telle que cette expression est définie ci-dessous), incluant la TPS et TVQ, pour la semaine de travail du [JOUR] au [JOUR]⁵ (le « **Loyer** »), étant convenu que le Loyer sera calculé en fonction du Revenu brut du Locataire à la dernière journée de chaque semaine de travail et sera payable le [JOUR]⁶ de la semaine suivante. Aux fins des présentes, l'expression « **Revenu brut** » signifie la somme totale des montants reçus ou recevables pour les services rendus dans les Locaux par le Locataire, à l'exclusion de la TPS et de la TVQ, si applicables.

2.1 Pour plus de certitude, l'intention des parties est que le Loyer soit entièrement brut. Ainsi, le Loyer est réputé inclure les taxes foncières et tout frais d'opération applicables aux Locaux. Le Locateur ne pourra réclamer du Locataire aucun montant au-delà du Loyer.

3 Note : Possibilité de prévoir une ou plusieurs option(s) de renouvellement de la Durée.

4 Note: Clause optionnelle.

5 Note : Période de travail à ajuster au cas par cas.

6 Note : Identifier à quel moment le loyer à pourcentage sera payable par le Locataire au Locateur.

3. TAXES

Cochez l'option qui s'applique

3.1 Le Locateur est dûment inscrit pour la TPS sous le numéro de compte

[NUMÉRO DE TPS]

et pour la TVQ sous le numéro de compte

[NUMÉRO DE TVQ]

3.2 **Locataire est inscrit pour la TPS/TVQ**

Le Locataire est dûment inscrit pour la TPS sous le numéro de compte

[NUMÉRO DE TPS]

et pour la TVQ sous le numéro de compte

[NUMÉRO DE TVQ]

OU

 Locataire n'est pas inscrit pour la TPS/TVQ

Le Locataire (a) représente qu'il n'est pas inscrit pour la TPS et la TVQ et n'est pas obligé de l'être à la date des présentes en vertu des lois applicables, et (b) s'engage à dûment s'inscrire à la TPS et à la TVQ et de fournir ses numéros de TPS et de TVQ au Locateur en temps opportun s'il devient nécessaire de s'y inscrire en vertu des lois applicables à un moment donné pendant la Durée.

3.3 Le Locateur et le Locataire s'engagent respectivement à payer et verser aux autorités fiscales et autres autorités gouvernementales pertinentes toute somme payable par eux en vertu des lois applicables à l'égard des paiements découlant du présent Contrat et de l'exploitation des Locaux, incluant, notamment, mais non limitativement, l'impôt sur le revenu et la TPS et la TVQ, le cas échéant.**4. OBLIGATIONS DES PARTIES**

Cochez l'option qui s'applique

4.1 Le Locateur convient de fournir au Locataire l'équipement suivant, dont le coût est réputé être inclus dans le Loyer :

4.1.1

[LISTE D'ÉQUIPEMENTS]

7

4.2 Le Locateur convient de fournir au Locataire les services suivants, dont les coûts sont réputés être inclus dans le Loyer :

4.2.1

[LISTE DES SERVICES]

8

7 Note : Lister l'équipement fourni par le Locateur, le cas échéant (p. ex., ligne téléphonique, serviettes de service, séchoirs et lavabos, table de massage, mobilier d'esthétique, etc.).

8 Note : Lister les services fournis par le Locateur, le cas échéant (p. ex., réceptionniste, service de paiement par carte de crédit ou débit, service de nettoyage des lieux, soutien à la formation et recherche de convention (au frais du Locataire), marketing (site web, médias sociaux, événements promotionnels), etc.).

4.3 Le Locateur s'engage, à ses frais, pendant la Durée, à :

4.3.1

Cochez si cette option s'applique

s'assurer que tout équipement fourni au Locataire sont et demeurent en bon état à tout égard et peuvent servir à l'usage auquel ils sont destinés;⁹

4.3.2

administrer, entretenir et réparer les espaces communs des Locaux et ses accès comme le ferait un locateur prudent et diligent; et

4.3.3

obtenir et maintenir en vigueur tout permis, approbation, certification, enregistrement, etc., requis en lien avec l'exploitation des Locaux.

4.4 Le Locataire s'engage pendant la Durée à :

4.4.1

Cochez si cette option s'applique

payer pour tous dommages causés par sa faute, autres que ceux résultant d'un usage normal de l'équipement loué ou tout autre bien connexe à l'usage de l'équipement loué¹⁰;

4.4.2

Cochez si cette option s'applique

permettre au Locateur de reprendre son équipement à l'expiration du Contrat;¹¹

4.4.3

tenir propre l'espace de travail qu'il utilise, et ce, à la satisfaction du Locateur, agissant raisonnablement;

4.5 Le Locateur et le Locataire s'engagent à agir avec prudence et diligence et selon les règles de l'art dans l'accomplissement de leurs obligations respectives aux termes du présent Contrat.

4.6 Pendant la Durée, les parties s'engagent à maintenir en vigueur les assurances suivantes à leurs frais respectifs :

4.6.1

le Locateur s'engage à maintenir une assurance responsabilité civile couvrant les Locaux et toute autre assurance auquel souscrirait un locateur prudent et diligent œuvrant dans des Locaux similaires.

4.6.2

le Locataire s'engage à maintenir une assurance responsabilité professionnelle et une assurance responsabilité civile pour tout dommage subi par le Locateur et pour tout dommage causé à un tiers sur les lieux de sa prestation de service.

9 Note : À supprimer si aucun équipement n'est fourni par le Locateur.

10 Note : À supprimer si aucun équipement n'est fourni par le Locateur.

11 Note : À supprimer si aucun équipement n'est fourni par le Locateur.

5. RÉSILIATION

- 5.1** Advenant le défaut d'une partie de respecter les obligations énoncées aux présentes, la partie non en défaut pourra mettre fin au Contrat si la partie en défaut n'a pas remédié au défaut soulevé dans les quinze (15) jours suivant l'envoi d'un avis écrit à cet effet.
- 5.2** Ce Contrat sera automatiquement résilié en cas d'insolvabilité, de faillite, ou de liquidation de l'une des parties ou si un liquidateur est nommé pour l'une des parties ou si l'une des parties fait une cession générale de ses biens au bénéfice de ses créanciers.
-

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6.1 Propriétaire des Locaux

Le Locateur représente et garantit au Locataire qu'il est le propriétaire des Locaux.¹²

6.2 Lois applicables.

Ce Contrat est régi exclusivement par les lois de la Province de Québec et celles du Canada qui s'y appliquent.

6.3 Entente complète.

Le présent Contrat contient l'entente complète des parties relativement à son objet et elle remplace et annule toute discussion ou négociation ainsi que toute autre entente ou contrat antérieur.

7. INTERVENTION DU PROPRIÉTAIRE¹³

Cochez si le locateur n'est pas le propriétaire

Le propriétaire des Locaux,

[NOM DU PROPRIÉTAIRE DES LOCAUX]

(le « **Propriétaire** ») intervient aux présentes afin de consentir aux termes et conditions du Contrat. Le Propriétaire représente et garantit au Locataire que le Locateur n'est pas en défaut de ses obligations aux termes du bail entre le Propriétaire et le Locateur ayant pour objet les Locaux.

La page de signature suit.

¹² Note : À supprimer et à remplacer par l'article 7, selon le cas.

¹³ Note : Si le Locateur n'est pas le propriétaire des Locaux, il faut ajouter l'article 7; sinon, il faut le supprimer.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé le présent Contrat
à la date mentionnée à la première page.

LOCATEUR

[NOM DU LOCATEUR]

SIGNÉ PAR

Nom :

Titre :

OU

Nom :

LOCATAIRE

[NOM DU LOCATAIRE]

SIGNÉ PAR

Nom :

Titre :

OU

Nom :

Si le Locateur n'est pas le propriétaire des Locaux, il faut faire signer le Propriétaire

PROPRIÉTAIRE

[NOM DU PROPRIÉTAIRE]

SIGNÉ PAR

Nom :

Titre :

ANNEXE « A »

une chaise de coiffure

Cochez l'option qui s'applique

OU

une cabine

OU

un espace de pieds carrés

Si le contrat vise la location d'une chaise de coiffure, insérer une photo de la chaise et de l'espace de travail l'entourant OU si le contrat vise la location d'une cabine ou d'un espace, insérer un plan de ladite cabine ou dudit espace avec le nombre de pieds carrés.